



COOPÉRER · ENRICHIR · PARTAGER

A woman with dark hair tied back, wearing a pink floral patterned top and red earrings, is smiling and holding a small pine tree sapling with soil in her hand. The background is a lush green field with trees.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE SOCODEVI

BIEN-FONDÉ DE NOTRE POLITIQUE

À SOCODEVI, nous reconnaissons l'interdépendance fondamentale entre l'environnement et le développement humain. L'épuisement des ressources naturelles, la dégradation des écosystèmes et de l'environnement, les changements climatiques et la perturbation des cycles écologiques se font au détriment du maintien et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Sans prise en compte des liens environnementaux, il sera impossible d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030, dont 7 sur 17 renvoient directement à l'importance d'entretenir de saines relations avec l'environnement, notre milieu de vie :



Eau propre et assainissement

Garantir l'accès de tous et toutes à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Énergie propre et d'un coût abordable

Garantir l'accès de tous et toutes à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts, sûrs, résilients et durables



Consommation et production responsables

Établir des modes de consommation et de production durables



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Vie aquatique

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

SOCODEVI reconnaît l'importance de contribuer toutes et tous ensemble, au sein de notre organisation, au Canada et à l'étranger, dans tous nos programmes, projets et activités, à la protection de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques.

Avec notre politique environnementale, nous entendons :



Limitier les impacts environnementaux négatifs de nos programmes, projets et activités, et accroître leurs retombées positives.



Institutionnaliser le réflexe environnemental.



Appuyer nos partenaires dans la prise de conscience, le développement de savoirs, la prise de décisions éclairées et l'action en environnement.



Apporter des solutions et innovations environnementales et en lien avec les changements climatiques, adaptées au contexte de nos projets, partenaires et pays d'intervention.

Avec cette politique institutionnelle, SOCODEVI adopte une vision claire et commune de notre rôle comme organisation et de nos responsabilités dans l'atteinte de notre objectif général de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.



SOCODEVI, L'ENVIRONNEMENT ET LES COOPÉRATIVES

La mission de **SOCODEVI** est de contribuer au développement durable des pays où nous intervenons en ayant pour objectif que les populations se prennent en charge, ce qui implique notamment la **promotion d'une plus grande responsabilité environnementale**.

Nous estimons que nos partenaires sont les premiers responsables de leur développement. Au chapitre environnemental, nous souhaitons ainsi les accompagner dans des prises de décision éclairées et contribuer au renforcement et à la valorisation de leurs capacités environnementales, dans le partage des expériences et expertises.

Par leurs valeurs et principes, leur accent sur un développement durable, responsable et inclusif, leur ancrage dans le milieu et la portée de leurs actions, les coopératives et mutuelles sont un levier pour la **protection de l'environnement et la résilience des communautés vis-à-vis des changements climatiques**.

Le modèle coopératif et mutualiste que nous privilégions renforce le **sentiment d'appartenance, de responsabilités et de pouvoir-agir**, pour un engagement individuel et collectif vis-à-vis de l'environnement.

En offrant à leurs membres des **services répondant à des besoins partagés**, les coopératives et mutuelles permettent de gérer sainement les ressources naturelles.

Elles sont des **sources d'innovations** pour minimiser leur empreinte écologique et lutter contre les changements climatiques, tout en valorisant l'apport des membres comme actrices et acteurs de leur adaptation.

NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les principes fondamentaux ci-dessous guident nos prises de décision et nos interventions :



Une vision holistique et multidimensionnelle est essentielle pour atteindre un développement durable, responsable, contextuellement pertinent et socialement partagé. Cela implique que les activités productives de toutes et tous doivent se baser sur des milieux aptes à les supporter, sans nuire à leur pérennité et leurs rôles de régulation écologique et climatique.



La valorisation et le renforcement des capacités environnementales sont primordiaux pour intégrer les considérations environnementales dans les processus décisionnel et de gestion, tout comme dans les actions, de façon à protéger concrètement les ressources naturelles, les écosystèmes et l'environnement, et à améliorer la résilience des communautés aux changements climatiques.



Une approche participative et inclusive est incontournable pour bien cerner les réalités environnementales, pour garantir la pertinence socio-écologique des actions mises en œuvre et pour assurer l'appropriation des changements par toutes et tous concerné.es pour la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.



Le respect des cadres législatifs applicables en environnement est de mise et permet de valoriser les processus locaux indispensables pour une utilisation équitable et responsable des ressources naturelles, une protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.



NOS ENGAGEMENTS

Pour traduire notre politique environnementale en changements positifs, toutes et tous ont un rôle à jouer.

Chaque membre du personnel de SOCODEVI porte une **responsabilité partagée** pour contribuer à la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.

Ainsi, chaque personne s'engage à traduire les principes fondamentaux de cette politique en adoptant les stratégies disponibles pour ce faire, dans toutes les composantes des programmes, projets et activités ainsi que dans la réalisation quotidienne de son travail.

De plus, le **conseil d'administration et la haute direction** de SOCODEVI s'engagent à **faire preuve de leadership** pour inspirer l'ensemble du personnel de l'organisation à passer à l'action pour la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.

Plus spécifiquement, à SOCODEVI, nous nous engageons à :

1

Faire connaître notre politique environnementale auprès de tous nos partenaires.

2

Développer et utiliser systématiquement des outils permettant de mettre en œuvre notre politique environnementale, notamment : un cadre d'application de la politique; l'analyse du potentiel environnemental et des vulnérabilités climatiques de chaînes de valeur et secteurs d'activité; le formulaire de diagnostic organisationnel en environnement et changements climatiques; l'analyse et l'évaluation environnementales de programmes, projets, activités; des indicateurs et mécanismes de suivi environnemental; des mesures de gestion écologique des opérations internes; du matériel varié de sensibilisation et formation en environnement.



3

Mettre tout en œuvre pour renforcer les capacités environnementales de nos partenaires terrain et de leurs membres pour l'intégration de considérations environnementales dans leur processus décisionnel et de gestion, tout comme dans leurs produits, services et activités.

4

Prendre en compte la situation environnementale des pays dans lesquels nous travaillons (politique environnementale; législation en vigueur; situation de l'environnement et changements climatiques; orientations, priorités, projets et programmes environnementaux; intervenants et ressources en environnement; etc.).

5

Reconnaître les vulnérabilités et besoins sexospécifiques et valoriser le rôle et le leadership des femmes tout comme l'apport particulier des différents groupes de la population, y compris de personnes vulnérables ou marginalisées, comme actrices et acteurs de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

6

Développer des innovations au service de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, dans les activités en cours et à venir, notamment avec des éléments de programmation explicitement dédiés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à des technologies écologiquement saines et intelligentes face au climat, aux énergies alternatives, à des stratégies d'adaptation et produits innovants d'assurance, etc., et au rôle des coopératives et mutuelles en ce sens.

7

Explorer et mettre de l'avant des opportunités économiques ayant une plus-value environnementale, par exemple dans le choix des chaînes de valeur, via la valorisation de sous-produits au service d'une nouvelle activité économique ou encore via la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles.

8

Investir dans la sensibilisation et le partage de nos expériences et leçons apprises dans les domaines de l'environnement et des changements climatiques, notamment avec nos institutions membres et autres partenaires.



9

Investir dans la sensibilisation et la formation continue de notre personnel au siège social et sur le terrain quant à la protection, la conservation et la réhabilitation de l'environnement, la réduction et l'atténuation des changements climatiques, et l'adaptation vis-à-vis de ces derniers.

10

Favoriser des alliances et des partenariats avec différentes organisations, groupes de la société civile ou institutions gouvernementales contribuant à l'objectif général de cette politique, soit la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.

11

Réaliser nos opérations internes dans le respect de l'environnement (activités de bureau, activités de formation et événements écoresponsables, communications, déplacements et transport, approvisionnement et consommation responsables, réduction des matières résiduelles et valorisation via le recyclage ou le compostage, etc.).

12

Réaliser notre bilan carbone annuel dans l'optique de compenser nos émissions de gaz à effet de serre et de minimiser notre empreinte carbone.

13

Offrir à nos institutions membres et autres partenaires la possibilité de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre en participant à un programme de reboisement au Québec et outre-mer : l'Arbre de l'intercoopération.

14

Évaluer annuellement la mise en œuvre de notre politique environnementale en fonction de cibles et indicateurs précis, et en partager les résultats avec notre conseil d'administration.

15

Réaliser et actualiser les plans stratégiques et opérationnels institutionnels en intégrant des objectifs et cibles d'amélioration continue de notre performance environnementale.